Kaes
2018-037

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

COMMUNE DE GRENDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2018

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

Membres présents : HALTER Christian, HEMMERLIN Marie-Odile, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRATZ Etienne, SCHOCH Marc, PRIEUR Martine, HIMBER Philippe, FLORENTIN Christine, SCHMITT Betty, HARTWEG Pierre, KAUFF Fabienne.

Membres absents avec excuse : BOSSUET David (procuration à KAES Jean-Philippe), HUCKERT Jean-François (procuration à EYDMANN Pierre)

Secrétaire de séance : PRIEUR Martine

Date d'envoi de l'ordre du jour : 11 septembre 2018

La séance débute à 20h00

ORDRE DU JOUR :

1° - Approbation du compte-rendu du 11 juin 2018
2° - Rapport annuel 2017 du Select'Om
3° - Budget EAU : décision modificative
4° - Réseau d'eau : Amortissement des biens et amortissement des subventions
5° - Paroisse protestante : demande de subvention
6° - Région : demande de subvention pour la restauration de la fontaine-lavoir
7° - SMICTOMME : convention de financement pour une subvention concernant la construction d'un point de regroupement des déchets ménagers
8° - Lot de chasse N°5 : approbation des associés
9° - Grendelbruch en Fête : demande de subvention pour le Messti
10° - Subvention au Comité du Souvenir Français
11° - Subvention à l'Amicale des sapeurs- pompiers
12° - Divers

Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Réfection des chemins ruraux
- SDEA : vérification des points d'incendie
- Le conseil municipal accepte le rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

2018-38 Approbation du compte-rendu du 11 juin 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 juin 2018.

2018-39 Rapport d'activité 2017 du Sélect'Om

Entendu les explications de la conseillère municipale, Martine PRIEUR, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport d'activité 2017 du Select'Om

2018-40 Budget EAU : décision modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la modification du budget EAU comme suit :

Section de fonctionnement

D 6811- Dotation aux amortissements + 25860

D 023 - Virement à la section d'investissement - 25860

Section d'investissement

R 28156 - Matériel spécifique d'exploitation + 25860

R 021 - Virement de la section de fonctionnement - 25860

2018-41 Réseau d'eau : Amortissement des biens et amortissements des subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la durée des amortissements du budget EAU comme suit :

Frais d'études divers : 5 ans

Petit matériel : 20 ans

Réseaux, bâtiments : 60 ans

Considérant qu'il est préconisé que la durée d'amortissement des subventions soit identique à la durée d'amortissement des biens,

- FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement des immobilisations comme suit :

Subventions transférables servant à la réalisation d'ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau, installations de traitement de l'eau potable : 60 ans

2018-42 Paroisse protestante : demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de la paroisse protestante de La Broque – Schirmeck, concernant des travaux de renouvellement des gouttières au temple. Le devis s'établit à 5667,95 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (PRIEUR Martine),

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 € à la paroisse protestante de La Broque Schirmeck.

INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2018

2018-43 Région : demande de subvention pour la restauration de la fontaine-lavoir

Le Maire informe le conseil municipal d'une possibilité de subvention de la Région concernant les travaux de restauration de la fontaine-lavoir route de Schirmeck, dans le cadre du dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé.

Ce projet fait déjà l'objet d'une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Cette rénovation est jugée urgente en raison de la vétusté très prononcée de l'abri métallique du lavoir qui date d'avant 1914.

Selon le devis des Ets Rebmeister de Gresswiller, le montant de la restauration serait de 7415,00 € HT (8 898,00 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention pour la restauration de la fontaine lavoir Route de Schirmeck.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2018

Kaes
2018-040

2018-44 SMICTOMME : convention de financement pour une subvention concernant la construction d'un point de regroupement des déchets ménagers

Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être établie entre la commune et le SMICTOMME concernant une aide financière pour la construction d'un point de regroupement des déchets ménagers pour les habitants du Hohbühl et de Muckenbach.

Le montant de l'aide attribuée est une subvention d'un maximum de 25 000,00 € qui sera versée aux vues des factures acquittées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SMICTOMME

2018-45 Lot de chasse N° 5 : approbation des associés

L'adjoint, Pierre EYDMANN, informe le conseil municipal du décès de M. FIEFEL, Président de l'association de chasse Beau Regard (lot de chasse N° 5), et soumet le changement d'associés suite à ce décès. Toutes les différentes références cynégétiques ont été vérifiées.

M. MULLER Dominique – Président

M. KORDIAN François, M. NOSS Thierry et M. SCHMITT Benoît.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la liste des associés du lot de chasse N° 5

2018-46 Grendelbruch en Fête : demande de subvention pour le Messti

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association « Grendelbruch en Fête » concernant les consommations servies aux bénévoles lors du défilé du Messti 2018 organisé par la commune ainsi que pour le bal du 13 juillet.

Les montants à leur verser sont respectivement de 329 € et de 400 €.

Monsieur KAES Jean-Philippe et Mme KRAUT CERASA Anne sont sorti de la salle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2018-041

- DECIDE d'octroyer une subvention de 729,00 € à l'association « Grendelbruch en Fête ».

- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2018.

2018-47 Subvention au Comité du Souvenir Français

Le Maire informe les conseillers qu'à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, le Comité du Souvenir Français de Grendelbruch a réhaussé la cérémonie du 15 août commémorant la bataille de Muckenbach avec des costumes et un véhicule d'époque.

C'est pourquoi le Maire propose au conseil d'accorder une subvention au comité du Souvenir Français afin de couvrir une partie des frais occasionnés à cet effet.

Mme KAUFF Fabienne étant sortie de la salle, le Maire propose une subvention de 150,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 150,00 € au Comité du Souvenir Français de Grendelbruch
- - INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2018.

2018-48 Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le Maire informe le conseil municipal de l'action de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grendelbruch en faveur du recrutement de jeunes volontaires auprès de la population.

Une ouverture au public de la caserne le 30 septembre permettra de présenter le matériel et également de répondre aux éventuelles questions des personnes présentes.

Une campagne de publicité avec distributions de flyers a déjà été effectuée auprès des habitants afin d'inciter au recrutement des jeunes générations.

C'est pourquoi afin de soutenir cette action, le Maire propose au conseil une subvention de 500,00 € à l'Amicale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DCIDE d'accorder une subvention de 500,00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grendelbruch
- - INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2018.

2018-042

2018 -49 Divers : Subvention à point d'appui

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association Point d'Appui pour l'épicerie sociale de Wisches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 200,00 € à l'association Point d'Appui
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits du budget 2018.

2018-50 Réfection des chemins ruraux

L'adjoint, Christian HALTER, informe le conseil municipal du besoin de réfection des chemins ruraux, qui sont en mauvais état suite aux divers aléas climatiques.

Plusieurs devis ont été demandés et celui du Parc Départemental d'Erstein est le moins disant pour un montant de 15 400,00 € HT soit 18 480,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la réfection des chemins ruraux par le Parc départemental d'Erstein pour un montant de 15 400,00 € HT soit 18 480,0 € TTC
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2018.

2018-51 SDEA : vérification des points d'incendie

L'adjoint, Christian HALTER, informe le conseil municipal que le SDEA propose la réalisation de contrôle des appareils de lutte contre l'incendie. Celui-ci porterait sur les 59 poteaux incendie et les 8 hydrants raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune et comporterait la vérification :

- De la présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement,
- Du bon fonctionnement des appareils proprement-dits par manipulation et purges et par manœuvre des vannes de sectionnement,
- Des mesures de débit-pression à savoir, une mesure de la pression statique ainsi qu'une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar.
- La dépense est estimée à 1 700,00 € HT (2 040,00 € TTC), sous réserve du décompte final
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE la réalisation, par le SDEA, d'un contrôle des appareils de lutte contre l'incendie pour un montant estimé de 1 700,00 € HT
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles du budget 2018